



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 24 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 20 février 2020

Présents : Mesdames : Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Véronique GOUDON, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Marc GASSER, Alain GELIFIER, Norbert PERRIN, Gilles SARACCO

Absents excusés : Monique ALLÈGRE a donné procuration à Marie-Hélène SOUPRE

Retard excusé : Denis DIEMUNSCH arrive à 18h20

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Marc GASSER est désigné secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<b>Demande de subvention de l'Association Environnement et Patrimoine Réauvillois</b>	2	2	6	<i>Mme GOUDON sort de séance et ne participe pas au vote</i> L'association a assuré en 2019 l'organisation de la fête du village, en remplacement de l'association des Festivités Réauvilloises qui a déclaré forfait. Le faible bénéfice pour l'association EPR n'est pas conforme à leur attente alors que l'engagement des bénévoles a été très fort. L'association demande une subvention exceptionnelle de 1.500 €, sans présentation des comptes de l'association, ni défense d'un projet précis. Le Conseil <b>n'est pas favorable</b> à cette demande telle qu'elle est motivée. Les Conseillers confirment leur soutien et leur reconnaissance à l'association EPR pour son travail et l'encouragent à motiver ses prochaines demandes de réalisation pour l'accompagner dans ses projets.
<b>Don</b>	10	0	0	<i>Monsieur PERRIN sort de séance et ne participe pas au vote</i> M. et Mme N.PERRIN font un don de 300 € à la commune en compensation de frais engagés par la commune pour instruire 2 dossiers demandés par leur soin puis annulés. Le Conseil <b>accepte</b> le chèque de 300 € (trois cents euros) de M. et Mme PERRIN et <b>décide</b> de l'affecter à l'embellissement de la commune (fleurissement).



<i>OBJET</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Délibérations</i>
<u><i>Règlement intérieur de la nouvelle salle des associations de la Grand'rue</i></u>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<p>Une nouvelle salle communale arrive au terme de ses travaux et sera disponible aux associations de Réauville d'ici fin mars 2020.</p> <p>Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de la nouvelle salle, précisant les modalités de fonctionnement et d'utilisation de la salle : réservation, utilisation, sécurité et maintien de l'ordre, responsabilités.</p> <p>Le Conseil <b>accepte</b> le règlement intérieur de la salle des associations de la Grand'rue et <b>demande</b> à Madame le Maire d'en assurer la publication auprès des associations Réauvilloises.</p> <p>.</p>
<u><i>Adhésion au Territoire d'Énergie de la Drôme concernant les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)</i></u>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<p>Le Territoire d'Énergie de la Drôme (SDED) gère les CEE pour ses adhérents et les subventionne. Ces certificats sont attribués pour tous travaux d'économie d'énergie sur les biens communaux : isolation, changement des fenêtres, remplacement chauffage, climatisation,...</p> <p>La part des travaux soumise à subvention est limitée à 50.000 € et la subvention limitée à 16.000 €.</p> <p>Le cout d'adhésion est de 0.20 € / habitant, ce qui revient à environ 80 € par an.</p> <p>Le Conseil <b>décide</b> d'adhérer au Territoire d'Énergie de la Drôme pour la gestion des Certificats d'Économie d'Énergie de la commune et l'obtention des subventions qui s'y rattachent.</p>

La séance est levée à 19h26.

Le Maire  
Marie-Hélène SOUPRE